



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P370_2020

Date : 14/10/2020

OBJET : Travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable - Avenant n° 4

Exposé

Le 5 décembre 2017, la Commune de La Hague a conclu un marché public de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable pour la sécurisation de l'unité de production d'eau potable.

Le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises ETANDEX-JOUSSE pour un montant total de 899 889,02 € HT, soit 1 079 866,82 € TTC.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération le Cotentin gère désormais ce marché.

Depuis le démarrage des travaux, trois avenants ont été conclus pour un montant total de 34 079,00 € HT, soit 40 894,80 € TTC, pour des travaux supplémentaires.

De nouveaux travaux supplémentaires ont été identifiés pour la mise en conformité des supports de la cuve de Vauville.

Ces travaux supplémentaires représentent une plus-value de 18 919,70 € HT, ce qui porte le montant total du marché après avenants à 952 887,72 € HT.

Le pourcentage d'écart introduit par l'avenant 4 est 5,89 %.

En value absolue, la fluctuation est de 7,18 %.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment l'article 139-6°,

Considérant le marché public notifié le 12 décembre 2017 au groupement d'entreprises représenté par ETANDEX (35760 MONTGERMONT) pour les travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable,

Décide

- **De signer** l'avenant n°4 au marché public de travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable pour la mise en conformité des supports de la cuve de Vauville pour un montant de 18 919,70 € HT soit 22 703,64 € TTC avec le groupement d'entreprises composé des sociétés : ETANDEX (19 rue de la Marebaudière - 35760 MONTGERMONT), mandataire du groupement, et JOUSSE,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe eau, ligne de crédit 17722, imputation 2315,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE